



*Jean-Claude Martinez et le Conseil Municipal  
vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année  
2017*

Cette édition de janvier, traditionnellement dédiée aux vœux paraît un peu plus tard compte tenu de la date de la cérémonie qui s'est tenue le 28 janvier (voir édito du Maire).

Pour ce qui concerne notre village, ce début d'année est marqué par la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier des nouveaux regroupements intercommunaux et de ses conséquences administratives qui conduit les faviérois à intégrer le "Val Briard". Mais l'année 2017 sera rythmée par les élections dont l'organisation mobilisera le secrétariat et les élus. Les habitants qui souhaitent participer à la tenue du bureau de vote et aux opérations de dépouillement peuvent le faire savoir en Mairie.

Vous trouverez des précisions dans les pages de cette édition.

Le dynamisme des associations de bénévoles qui animent la vie du village mérite les quelques photos souvenirs de la fête de Noël pour les enfants, de la soirée " saveur d'automne ". Le programme 2017 est à découvrir dans les pages suivantes.

*C'est l'hiver, avec le froid et un soupçon de neige, mais le temps file, c'est bientôt...*



*... le printemps et  
la taille des arbustes*

Bonne lecture, Daniel PATU



## inscriptions scolaires 2017

Avant le 30 mars 2017 Pour les enfants nés en 2014

Renseignements au 0164 07 02 07

Fiche d'inscription disponible en mairie ou sur [www.favieres77.fr](http://www.favieres77.fr)





# édito

DISCOURS DU MAIRE LORS DE LA CÉRÉMONIE DES VŒUX  
le samedi 28 janvier 2017

Mesdames, Messieurs, Chers Amis

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille pour cette traditionnelle cérémonie des vœux, moment privilégié s'il en est un, de convivialité et de rencontre.

Sans perdre plus de temps, je veux vous présenter en mon nom et celui de l'équipe municipale, à vous toutes et tous, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus chaleureux, les plus sincères et les plus amicaux, de bonheur, de joie, de santé et de prospérité pour l'année 2017 qui vient de s'ouvrir.

Je ne peux commencer cette cérémonie sans avoir une pensée pour les victimes des attentats qui ont frappés notre pays depuis 2 ans.

Je veux redire ici notre pleine compassion à l'endroit des familles qui ont perdu un des leurs durant ces attaques.

Redire également, en votre nom, toute notre considération pour l'ensemble des forces de sécurité qui agissent au quotidien pour notre protection.

Redire enfin avec force combien nous avons l'impérieux devoir d'éviter deux dangers :

**Le premier est celui de la division :** c'est l'un des objectifs recherchés par nos ennemis djihadistes. Nous ne devons pas leur donner raison, et afficher au contraire l'unité de la communauté nationale, au-delà des origines et des religions de chacun ;

**Le second est celui du déni.** La France a aujourd'hui des ennemis déclarés qui veulent détruire ce qu'elle incarne. A nous d'en prendre conscience et d'y apporter des réponses adaptées, avec toute la force et l'engagement nécessaires.

Ce mandat est l'un des plus difficile pour les élus, en effet, les réformes occasionnées par la loi NOTRe, ont engendré un nombre important de démissions de la part des maires et conseillers municipaux, les promesses électorales trop élogieuses étant souvent difficiles à réaliser.

Les finances de la commune ont été impactées par le remboursement de 700.000 euros de lignes de trésorerie, contracté pour la réalisation de la nouvelle station d'épuration et de l'école travaux indispensables pour le développement de notre commune, somme non négligeable dont le remboursement a débuté en 2016 et continuera en 2017.

L'adoption du budget primitif est un temps fort dans la vie d'une collectivité, des choix draconiens doivent être appliqués sur les investissements à effectuer. Alors bien sûr, ces choix ne sont pas toujours compris et il est regrettable que certains habitants pensent que la municipalité ne fait rien !

Comme je l'avais annoncé lors de la campagne électorale de 2014, mes objectifs étaient, la réfection des routes de Villemigeon et de Neufmoutiers, la création de la piste cyclable Favières Tournan et la réalisation d'un parking rue du Marronnier. Les travaux du parking ont été réalisés en 2016 et il est aujourd'hui opérationnel et à cela s'ajoute la construction de l'école dossier travaillé sous le mandat précédent mais voté par cette municipalité.

2017 verra le début des travaux de la route de Villemigeon ainsi que l'achat des terrains pour la réalisation de la piste cyclable.

Des imprévus et des directives obligatoires se révèlent indispensables aux niveaux des bâtiments communaux. Nous devons refaire toute la charpente sud inférieure de l'église Saint Martin pour un coût d'environ 240 000 € subventionné à hauteur de 110 000 €, travaux réalisés pour 2017. Afin de réduire le coût communal nous avons lancé une souscription en collaboration avec la fondation du patrimoine. A ce jour ce sont 24 donateurs, que je remercie chaleureusement pour leur participation et pour un montant de 4 390 €. Je suis surpris par le peu de personnes se sentant concernées par la sauvegarde de ce patrimoine, pour mémoire je vous rappelle, que 450 habitants avaient signé la pétition contre la démolition du presbytère sous le mandat précédent. Une réflexion est d'ailleurs de nouveau à envisager sur l'avenir de ce bâtiment.

## Protection de l'environnement

Je vous rappelle que la loi de transition énergétique se charge de convaincre ceux qui peinent à concilier désherbage et protection de l'environnement. Ses Décrets d'application, parus en septembre 2015, prévoient l'interdiction de l'usage des pesticides par les particuliers en 2019 et par les collectivités locales dès 2017. Pour rappel, Favières s'est déjà engagée dans la Protection de l'environnement depuis longtemps. En effet, nous sommes au Zéro Phytosanitaire depuis plus de 7 ans déjà. Madame la ministre de l'écologie nous a remis le trophée TERRE SAINTE le 24 mars 2016 et un film traçant notre action sur la commune de Favières a été projeté au palais de l'Élysée lors de la conférence environnementale du 26 avril 2016, je tiens d'ailleurs à remercier les agents du service technique sensibilisés par cette défense de la biodiversité et sans qui cette distinction n'aurait pas été possible.

Vous ne devez donc, Mesdames, Messieurs en aucun cas traiter sur des espaces publics comme j'ai pu le constater en 2016 et dès à présent, prendre vos dispositions pour, qu'à terme, vous vous conformiez à la loi.



## L'intercommunalité

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier et la mort de la Brie Boisée notre commune a rejoint le Val Briard mariage forcé pour les cinq communes de l'ancienne CCBB. Le 25 janvier a eu lieu l'élection du Président et des 9 Vice-Présidents, aucun siège n'a été attribué à l'un des maires de nos cinq communes, nous sommes habitués à ce déni de démocratie qui dure depuis 5mois.

Le 14 janvier le conseil municipal a délibéré en vue d'un rattachement avec les Portes Briardes 12 voix pour, 1 voix contre

et une abstention. Je vais transmettre cette délibération au président des Portes Briardes ainsi qu'aux maires qui la compose afin qu'ils délibèrent, j'espère, positivement pour notre intégration dans leurs communauté de communes.

Il restera au Préfet de trancher.

Je laisserais la parole à madame Mireille Munch ancienne présidente de la Brie Boisée si elle veut s'exprimer sur le sujet. Je terminerai en citant Georges Bernanos qui disait très justement " Qu'on ne subit pas L'avenir, on le fait "

Jean Claude MARTINEZ



Noël 2016 aux Petits Hiboux



Parking rue du Marronnier



## REMERCIEMENTS POUR LA RÉALISATION DE CE BULLETIN

Au secrétariat de la Mairie pour son aide précieuse,  
à LaureBé pour la réalisation et l'impression - 06 18 73 12 09.

Directeur de la Publication : Jean-Claude MARTINEZ - Rédacteur en Chef : Daniel Patu

Dépôt Légal janvier 2017 - Tirage : 500 exemplaires.



### REGROUPEMENTS DES COMMUNES DE SEINE ET MARNE

**A**u 1er janvier 2017, la commune de FAVIERES et toutes les communes l'ex CCBB (Communauté de Communes de la Brie Boisée) sont regroupées avec les Communautés de communes du Val Bréon et des Sources de l'Yerres ainsi que la commune de COURTEMER.

Situé dans l'arrondissement de PROVINS, ce nouvel ensemble porte le nom de " Val Briard ", il a un statut juridique de Communauté de Communes et son siège social est situé à la HOUSSAYE-en-BRIE. Les fonctions comptables seront assurées par le trésorier de ROZAY-en-BRIE. Sa population est de 37420 habitants. FONTENAY-TRESIGNY, commune la plus importante compte 5317 habitants, LA CHAPELLE-IGER compte 155 habitants et FAVIERES 1088 habitants.

La carte " nouveaux arrondissements de Seine et Marne " représente les périmètres des regroupements.

### AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS (AST)

L'article 371-6 du Code civil prévoit désormais l'obligation, pour tout mineur qui voyage sans un représentant légal, de justifier d'une autorisation préalable d'un titulaire de l'autorité parentale pour sortir du territoire français.

Le décret 2016-1483 du 2 novembre 2016 précise les conditions d'application de ce dispositif et la circulaire NOR/INTD1638914C vient d'être publiée sur le site <http://circulaires.legifrance.gouv.fr/>

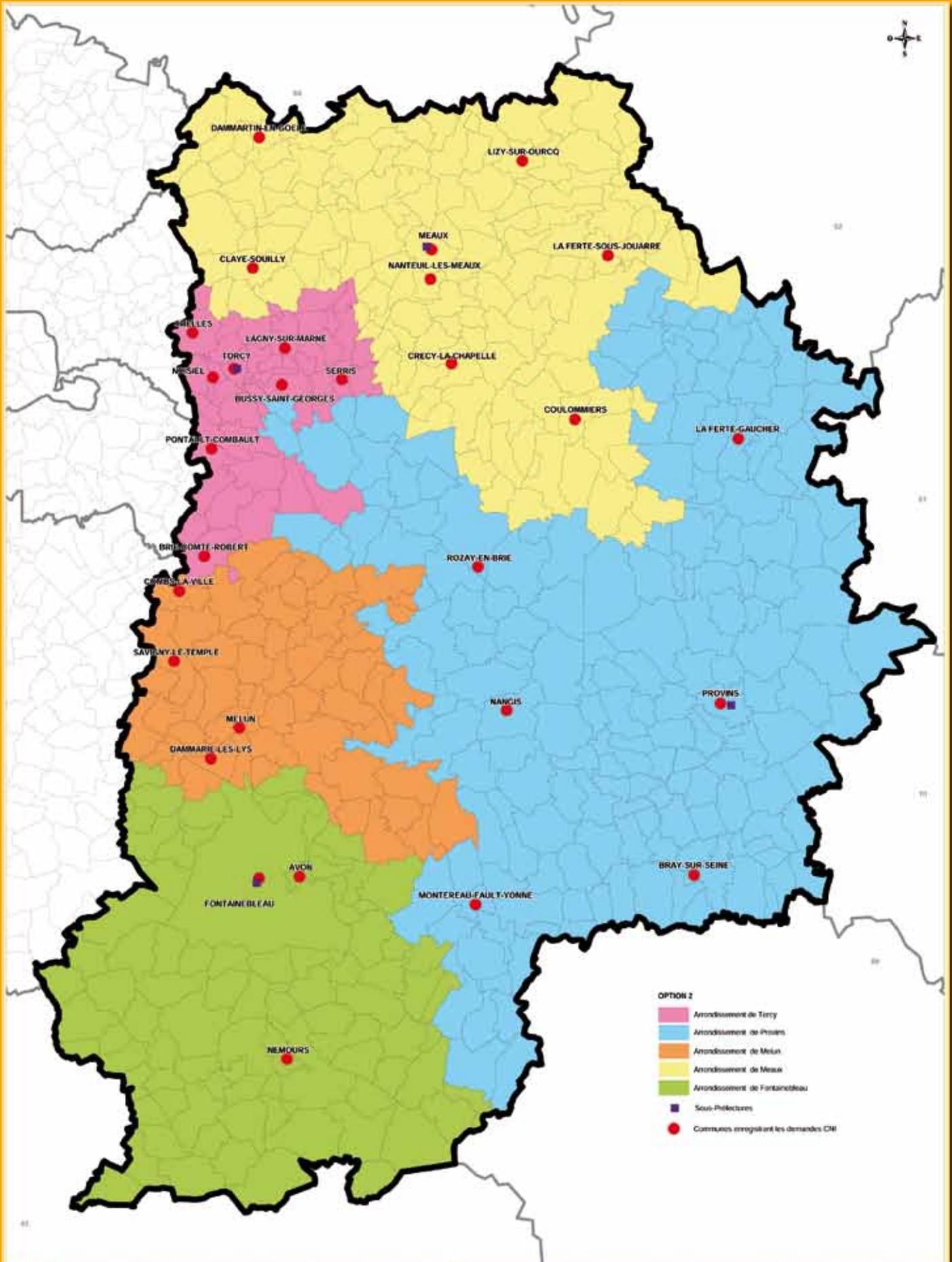
- 1 Le nouveau dispositif est applicable à compter du 15 JANVIER 2016 et concerne tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité.
- 2 L'AST ne dispense pas de l'obligation de posséder les documents de voyage requis.
- 3 L'AST est exigible quel que soit le type de titre présenté.
- 4 Aucune démarche en mairie ou à la préfecture n'est nécessaire. Le formulaire cerfa est disponible sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- 4 Le formulaire papier est disponible en mairie.

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

De nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité vont être mises en œuvre dans notre département.

Cette réorganisation s'inscrit dans le cadre du plan " Préfectures Nouvelle Génération ", l'objectif est de moderniser les processus en s'appuyant sur la dématérialisation et le recours aux télé-procédures.

Ainsi, à compter du **31 mars 2017** au plus tard, vous ne pourrez plus déposer de demande de CNI en Mairie de FAVIERES, mais seulement dans les mairies indiquées dans la carte ci-jointe. Une communication à destination du public sera bien sûr mise en œuvre avant la date d'application de ces modalités.

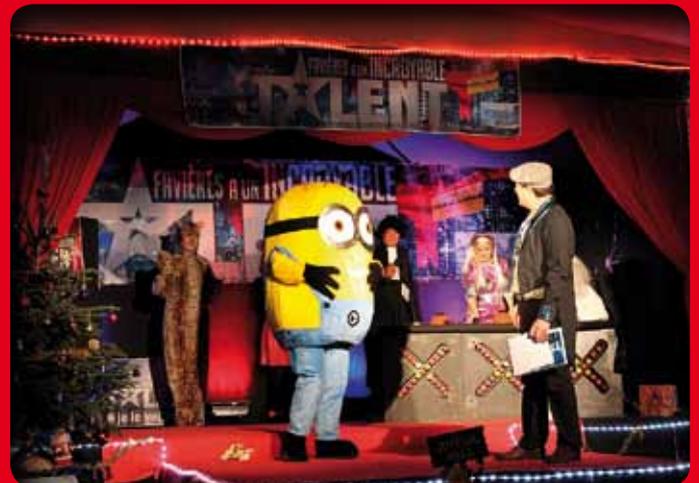


Communes enregistrant les demandes de cartes nationales d'identité

Source des données : DGCL / INSEE - RP 2013 (population municipale au 01/01/2016) / Préfecture de Seine-et-Marne  
 Fond cartographique numérique : BD CARTO® © IGN

Concepteur - wallabee...DOT 775A9HAGCAU/MW  
 Date : 30/12/2016

## Soirée " Saveur d'automne "



## Soirée Bibliothèque



## Spectacle de Noël



La faune de Favières par Philippe DUCASTEL  
<https://fr-fr.facebook.com/Approche-faune>



# État Civil 2016/2017



## Naissances

Ethan PICHON DOMAINE né le 25 septembre 2016

Daniel MATEOS né le 16 janvier 2017



## Décès

Mme DESFORGES née Marie-Louise DEFRERE  
décédée le 9 décembre 2016

M. Jean-Marie FIAULT décédé le 6 janvier 2017



L'ARBRE À LETTRES



Prochaine parution **mai 2017**

## INFOS PRATIQUES

Vous pouvez retrouver cette page  
sur le site [www.favieres.fr](http://www.favieres.fr) ou demander  
**une copie papier à la mairie.**

**AMADOTAXI**  
▶ all destinations ◀



Station : 1 Place Besoul 77220 FAVIÈRES  
Tél. 06 64 30 32 17 - philippe.amado@gmail.com  
RM : 325 086 353 00100

# Agenda

♦ 5 février ♦

**THÉ DANSANT**

Salle des fêtes du Marais

♦ 18 mars ♦

**REPAS DE L'ASSOCIATION  
DU PATRIMOINE D'ANN GARDYN**

Salle des fêtes du Marais

♦ 25 mars ♦

**LOTO DU COMITÉ DES FÊTES (C2F)**

Salle des fêtes du Marais

♦ 22 avril ♦

**ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS**

Salle des fêtes du Marais

♦ 23 avril ♦

**1<sup>er</sup> TOUR DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES**

Bureau de vote unique salle du Marais de 9h à 19h

♦ 7 mai ♦

**2<sup>e</sup> TOUR DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES**

Bureau de vote unique salle du Marais de 9h à 19h

♦ 10 juin ♦

**MUSIQUES EN FEUX 3<sup>e</sup> édition**

**A partir de 18h sur le terrain communal du Bourg**

(A confirmer, sous réserve des contraintes liées au plan vigipirate)

♦ 11 juin ♦

**1<sup>er</sup> TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES**

Bureau de vote unique salle du Marais

♦ 18 juin ♦

**2<sup>e</sup> TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES**

Bureau de vote unique salle du Marais

♦ 24 septembre ♦

**ÉLECTIONS SÉNATORIALES**